



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bénéficiaires

Question écrite n° 89051

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur la croissance progressive du nombre de retraités qui doivent posséder un document (une carte) attestant de leur état pour leur permettre de bénéficier de tout avantage prévu à leur intention, par exemple entrées à tarif réduit, ou autres accueils spécialisés dans des milieux d'art ou de culture... Il lui demande s'il serait envisageable de demander aux caisses de retraite la délivrance d'une carte spécifique attestant la situation de « retraité » et facilitant la jouissance de leurs droits aux intéressés.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89051

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 septembre 2010, page 10201

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)